

# LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

## I. QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

## II. COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Il peut se traduire par :

En plaine :

- un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (mines, carrières...), (E.F.)
- un phénomène de gonflement ou de retrait lié aux changements d'humidité de sols argileux (à l'origine de fissurations du bâti),
- un tassement des sols compressibles ( vase, tourbe, argile...) par surexploitation.

En montagne :

- des glissements de terrain par rupture d'un versant instable,
- des écroulements et chute de blocs,
- des coulées boueuses et torrentielles.

Sur le littoral :

- des glissements ou écroulements sur les côtes à falaises,
- une érosion sur les côtes basses sablonneuses.

## III. QUELS SONT LES RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN DANS LA COMMUNE

Les mouvements de terrain qui affectent la Commune sont principalement des glissements, des chutes de blocs et des écroulements.

En 1957, et plus récemment en 1996 et 1997, des glissements de terrain avec chutes de blocs se sont produits dans le massif de la Roquette près de la ligne SNCF Marseille-Vintimille.

On peut noter également dans la plaine centrale, le long du cours de la rivière l'Aille (affluent de l'Argens) la présence d'alluvions pouvant entraîner des phénomènes d'hydromorphisme des sols. L'alternance de périodes de forte pluviométrie et de sécheresse intense peuvent créer des fissurations voire des déstabilisations des constructions. Les remèdes consistent en la rigidification des constructions.

Les points sensibles sont le quartier St-Quinis et les lotissements La Rochelle et l'Ane Volant (habitants nord-est du village), le Cambaou, le pourtour de la Chapelle de Gonfaron avec un risque de mouvement avec ravinement à l'est de ce petit massif, des risques d'éboulis dans les secteurs de Valbonette, Laubregas, La Celle et Notre-Dame du Figuier.

En fonction des différentes études menées dans la commune :

- la carte d'aléa risque de mouvement de terrain figure page 14,
- la carte où il convient de faire l'information préventive se trouve page 21.

#### **IV. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?**

##### **PREVENTION :**

- **repérage** des zones exposées par la SNCF,
- **suppression, stabilisation de la masse instable**, drainage...
- **systèmes de déviation**, de freinage et d'arrêt des éboulis (difficiles à réaliser compte tenu de la localisation du risque au pied duquel se trouve la ligne SNCF Marseille-Vintimille),
- **interdiction de construire** dans les zones les plus exposées et mesures restrictives (**PPR**,) devant être reprises dans le POS consultable en mairie,
- **surveillance visuelle** des mouvements déclarés, étude faite par la SNCF et maîtrise d'œuvre des travaux éventuels confiée à la DDE du LUC,
- **plans d'alerte, d'information des populations, d'évacuation et d'organisation de secours.**
- **information préventive** faite au moyen du Bulletin municipal.

##### **PROTECTION**

- **En cas de danger**, la population serait alertée par la sirène et le porte à porte par la Mairie, les pompiers, les gendarmes et la police municipale et elle serait également avertie d'une éventuelle évacuation.
- Des points de regroupement sont prévus à la salle polyvalente et dans le stade.

#### **V. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?**

En cas d'éboulement, chutes de pierres :

##### ***AVANT***

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

##### ***PENDANT***

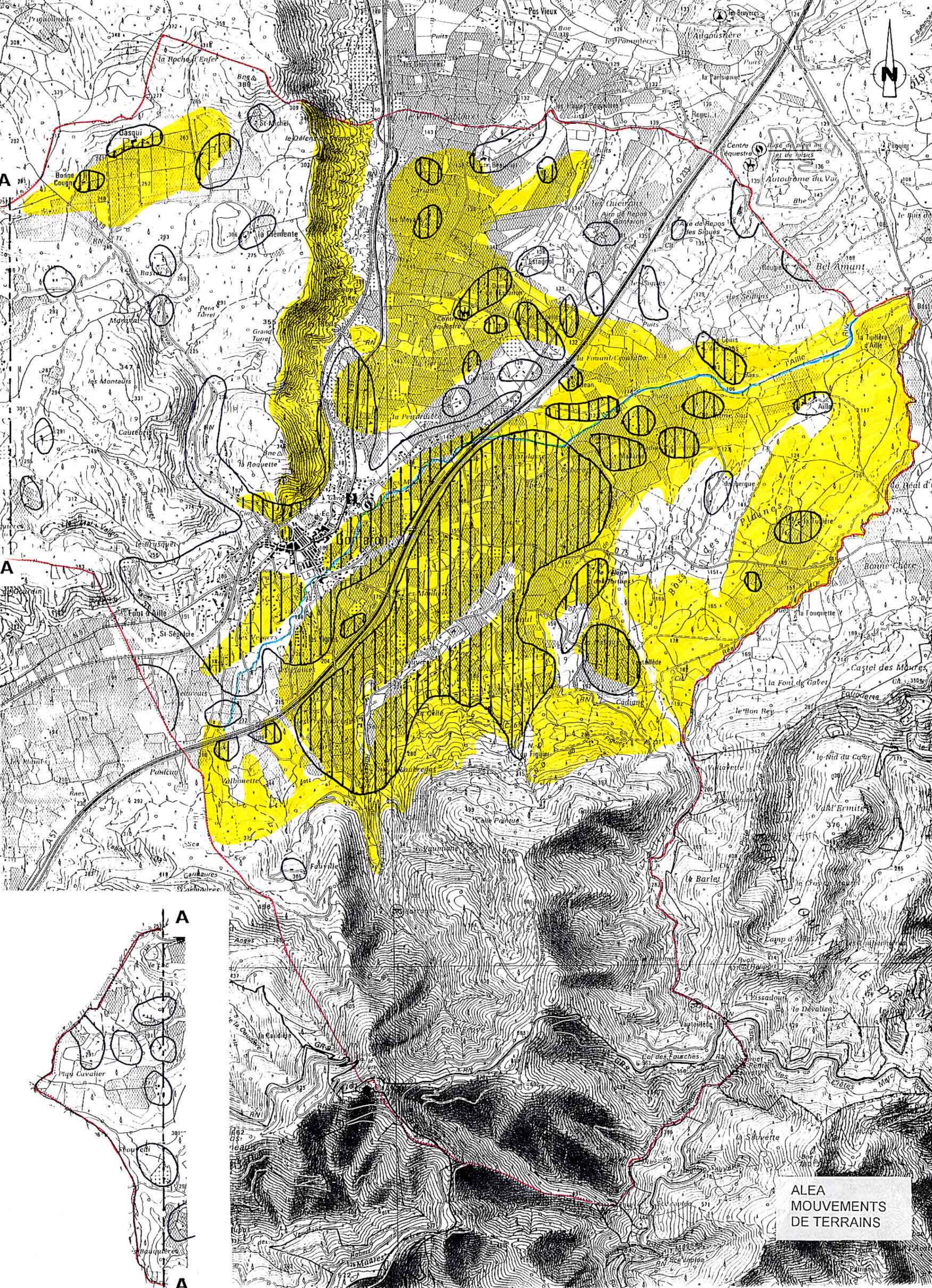
- fuir latéralement,
- gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

##### ***APRES***

- évaluer les dégâts et les dangers,
- informer les autorités,
- se mettre à disposition des secours.

#### **VI. OU S'INFORMER ?**

- La Mairie : 04.94.78.30.05.
- La Direction Départementale de l'Agriculture : 04.94.92.47.00.
- La Direction Départementale de l'Équipement : 04.94.46.83.83.



ALEA  
MOUVEMENTS  
DE TERRAINS